

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-80

Réalisation des actions « Tourisme durable » de la programmation de l'IPAMAC – Convention de partenariat 2022-2024

Date de la convocation
15/11/2022

Le 22 novembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C. HORNEBECK	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		M.H. MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 5300 Partenariat Réseaux

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches territoire en transition

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant :

- Le programme d'actions 2022-2024 de l'IPAMAC, validé en Conseil d'Administration le 30 novembre 2021

Contexte :

L'inter-parcs Massif central (IPAMAC) met en œuvre des projets concrets et innovants sur trois axes selon une programmation triennale validée en début d'année 2022 :

- La préservation et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique,
- Le tourisme durable et en particulier l'itinérance,
- L'attractivité et le développement territorial.

L'expérimentation, l'innovation, le partage et de transfert d'expériences sont des fonctions essentielles pour le réseau uni par une volonté commune de concourir au développement durable. A l'issue des expérimentations (ou études), les enseignements tirés sont capitalisés et transférés pour bénéficier à tous les acteurs des parcs et leurs partenaires. Les projets du réseau sont mis en œuvre sur un principe de mutualisation et de concertation, à toutes les échelles des parcs (élus, directions des parcs, chargés de mission).

Dans un contexte de changement climatique et avec l'évolution des pratiques touristiques engendrée par la crise sanitaire, de nouveaux enjeux ont émergé (ou ont été renforcés), à savoir :

- La structuration et le maillage des offres d'itinérances, réponse à un enjeu de développement des territoires les plus fragiles,
- La gestion des flux de visiteurs souhaitant pratiquer des activités de pleine nature sur les espaces naturels, ainsi que la gestion des conflits d'usage,
- L'adaptation des offres au changement climatique et aux nouveaux comportements des clientèles.

Description du projet :

L'itinérance est un des leviers du développement touristique pour le Massif central, aux côtés des Pôles de pleine nature. Dans le prolongement de l'étude « Itinérance – Prospective » de 2016, les parcs ont mis en œuvre des expérimentations visant à développer de nouvelles pratiques en/de l'itinérance : aires de bivouac, randonnée multi-activités, résidences artistiques sur les grands itinéraires...

Pour répondre aux enjeux actuels et futurs, les parcs souhaitent poursuivre leurs actions collectives. Trois orientations sont ainsi proposées dans lesquelles le PNR de Millevaches a décidé de s'engager :

- L'accompagnement au développement des itinérances :

- o Par l'expérimentation de nouvelles offres d'itinérance adaptées au contexte nouveau (crises climatique, sanitaire...), en veillant à l'accessibilité des offres,
- o Par une meilleure structuration des grands itinéraires et un plus grand maillage sur le territoire du Massif central (avec la poursuite notamment du portage de la GTMC VTT par l'IPAMAC),
- o Par des travaux partagés sur l'itinérance utiles aux parcs et à tous les acteurs de l'itinérance (évaluation des fréquentations et des retombées économiques, connaissance des clientèles, etc.) et par la poursuite du portage par l'Ipamac du Labo des itinérances ;

- Une meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels :

- o Par une meilleure connaissance des flux sur les territoires (avec l'appui des travaux du Pôle Ressources national des Sports de nature via l'outil Outdoørvision),
- o Par une plus grande sensibilisation des publics,
- o Par des expérimentations visant à mieux gérer les flux, à garantir un accueil de qualité et à limiter les conflits d'usage ;

- L'accompagnement des parcs dans le cadre de démarches « Design » pour faire émerger de nouvelles offres touristiques :

- o Par la création et la valorisation de séjours, créés avec l'implication de partenaires locaux, accessibles, attractifs, et respectueux des principes du tourisme responsable et des valeurs des parcs (lien avec les marques « Esprit Parc national » et « Valeurs Parcs »),
- o Par l'expérimentation de nouveaux séjours facilitant l'immersion dans le territoire (rencontre avec les acteurs du territoire) comme dans la nature (micro-aventure, aires de bivouac, etc.).

Les objectifs de ces actions sont détaillés dans les conventions de partenariat IPAMAC / PNR Millevaches en Limousin, et qui font l'objet de la présente délibération.

Le budget prévisionnel de l'IPAMAC pour les actions « Développement de nouvelles itinérances » est le suivant :

Postes de dépenses	2022	2023	2024	TOTAL	Ressources	
Ingénierie IPAMAC (personnel)	25 194,93 €	25 698,83 €	26 212,81 €	77 106,57 €	Participation des parcs (20%)	89 334,51 €
Ingénierie supplémentaire (stagiaires, chargés d'étude...)				- €	Convention ANCT MC (80%)	357 338,04 €
Frais de mission	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €		
Charges de structure	3 779,24 €	3 854,82 €	3 931,92 €	11 565,99 €		
Prestations externes	16 000,00 €	176 500,00 €	156 500,00 €	349 000,00 €		
TOTAUX	47 974,17 €	209 053,65 €	189 644,73 €	446 672,55 €		446 672,55 €

Afin de réaliser l'action suivant le budget prévisionnel, l'IPAMAC sollicite une participation financière du PNR de Millevaches en Limousin s'élevant à **8 942,01 €** pour les 3 ans (2022-2024), ainsi qu'une avance de trésorerie de **11 166,81 €**.

Cette avance de trésorerie sera versée à la signature de la convention. L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

Le budget prévisionnel de l'IPAMAC pour les actions « Meilleure gestion de la fréquentation dans les espaces naturels » est le suivant :

Postes de dépenses	2022	2023	2024	TOTAL	Ressources	
Ingénierie IPAMAC (personnel)	21 094,34 €	21 516,23 €	21 946,55 €	64 557,11 €	Participation des parcs (20%)	29 048,14 €
Ingénierie supplémentaire (stagiaires, chargés d'étude...)				- €	Convention ANCT MC (80%)	116 192,55 €
Frais de mission	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €		
Charges de structure	3 164,15 €	3 227,43 €	3 291,98 €	9 683,57 €		
Prestations externes	7 000,00 €	36 500,00 €	21 500,00 €	65 000,00 €		
TOTAUX	33 258,49 €	63 243,66 €	48 738,53 €	145 240,68 €		145 240,68 €

La participation financière du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à ces actions s'élève à **1 008,62 €**, pour les 3 ans (2022-2024). Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'engage à verser une avance de trésorerie de **3 300,92 €**.

Cette avance de trésorerie sera versée à la signature de la convention. L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

Le budget prévisionnel de l'IPAMAC pour les actions « Accompagnement des Parcs par des démarches design pour faire émerger de nouvelles offres » est le suivant :

Postes de dépenses	2022	2023	2024	TOTAL	Ressources	
Ingénierie IPAMAC (personnel)	24 603,46 €	25 095,53 €	25 597,44 €	75 296,43 €	Participation des parcs (20%)	41 038,18 €
Ingénierie supplémentaire (stagiaires, chargés d'étude...)				- €	Convention ANCT MC (80%)	164 152,72 €
Frais de mission	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €		
Charges de structure	3 690,52 €	3 764,33 €	3 839,62 €	11 294,47 €		
Prestations externes	35 200,00 €	37 200,00 €	37 200,00 €	109 600,00 €		
TOTAUX	66 493,98 €	69 059,86 €	69 637,06 €	205 190,90 €		205 190,90 €

La participation financière du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à ces actions s'élève à **3 694,86 €** pour les 3 ans (2022-2024). Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'engage à verser une avance de trésorerie de **4 663,43 €**.

Cette avance de trésorerie sera versée à la signature de la convention. L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

Le plan de financement induit pour le PNR ML pour les 3 actions prévues et détaillées ci-dessus est donc le suivant sur la période 2022-2024 :

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	Montant des projets € TTC	Financements	Taux de l'aide en %	Versement attendu
Avances de trésorerie	19.131,16	IPAMAC	100%	19.131,16
Total	19.131,16			19131,16
Participation financière "co-financement Parcs"	13.645,49	Autofinancement	100%	13.645,49
Total	13.645,49			13.645,49

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de confirmer l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur les actions de l'IPAMAC relatives au tourisme durable ;
- de valider les conventions de partenariat IPAMAC / PNRML, qui définissent les conditions de réalisation des actions « Tourisme durable » d'IPAMAC pour la période 2022-2024 en particulier la part financière prise en charge par le PNR ML et l'avance de trésorerie ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer les conventions de partenariat IPAMAC / PNRML relatives à ces actions,
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération,
 - prendre toute décision concernant cette opération et à engager les dépenses correspondantes.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de confirmer l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur les actions de l'IPAMAC relatives au tourisme durable ;
- de valider les conventions de partenariat IPAMAC / PNRML, qui définissent les conditions de réalisation des actions « Tourisme durable » d'IPAMAC pour la période 2022-2024 en particulier la part financière prise en charge par le PNR ML et l'avance de trésorerie ;
- d'autoriser le Président à :

- signer les conventions de partenariat IPAMAC / PNRML relatives à ces actions,
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération,
 - prendre toute décision concernant cette opération et à engager les dépenses correspondantes.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12 / Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 30.11.22
Et qu'elle a été affichée le 30.11.22

REÇU LE

30 NOV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRECTION)

Ph. Brugere

